

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

#12

Ostéopathe
Page 7

Architecture
Page 10

Cambrilage
Page 12

Tir
Page 18



Édito



Bonjour à tous,

Notre commune n'a pas eu la chance d'avoir l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle malgré notre demande très ferme auprès de l'inspecteur d'académie de Beauvais. Les contraintes budgétaires ont certainement eu raison d'une logique d'intérêt des enfants. Si je peux comprendre que l'on propose un professeur des écoles pour 12 élèves dans les zones difficiles, je suis plus perplexe de laisser les autres écoles avec un professeur pour 29 enfants en maternelle.

La municipalité a décidé de faire un sondage auprès des parents d'élèves du cycle primaire en ce qui concerne la possibilité de mettre en place une semaine de 4 jours ou de garder la semaine comme actuellement à 4,5 jours. Ce sondage, préparé avec l'association des parents d'élèves, et si elle le désire avec le corps enseignant, vous sera proposé au plus tard début janvier.

Le principe de la semaine de 4 jours a retenu un avis favorable du conseil municipal, mais il me paraît important d'associer les parents à cette décision et en même temps leur communiquer toutes les informations nécessaires.

Dans ce journal, nous avons tenu à rappeler quelques règles de civilités qui, fort heureusement, sont respectées par une très grande majorité de nos concitoyens. Les sujets de nuisances sont nombreux et irritants pour un bon nombre d'entre nous : déjections canines

non maîtrisées par les maîtres ; véhicules mal garés ne laissant pas la place aux piétons de passer sur le trottoir ou l'accès à un passage piéton ; élagages des haies ou des arbres non réalisés, laissant ainsi tout déborder sur les lieux publics et en ne se préoccupant pas de cacher un réverbère ou un panneau de signalisation ; sacs d'ordures ménagères déposés dans les rues ou dans les poubelles de rue de la commune ; vol de pots de fleurs dans le cimetière ; tontes, tailles ou dépôts de verres dans les conteneurs à verre à n'importe quelles heures, ne respectant pas le sommeil ou le moment de détente des riverains et la liste pourrait s'allonger, j'en suis certain. Nous avons, cet été, tracé des lignes blanches et jaunes pour délimiter des places de stationnements et interdire le stationnement à d'autres endroits. Depuis le mois de septembre notre police municipale a commencé ce qui ne s'était jamais fait, mais que je vous avais annoncé lors de mes vœux, la verbalisation des réfractaires. Sur l'ensemble de ces sujets, je demande à notre police muni-





pale d'être vigilante, voir intransigente.

Nous continuerons comme c'est prévu à tracer places, lignes jaunes et passages piétons à la bonne saison. Des achats de poubelles de rue plus petites ne laissant pas passer des sacs à ordures seront installés et les autres retirées, des nouveaux distributeurs pour sacs à crottes seront installés et le cimetière sera fermé la nuit pour en limiter les dégradations.

D'autres travaux programmés depuis le début de l'année vont



voir aussi le jour, tel le city stade qui s'installera face au collège avec la remise en état du parcours de santé et l'étude d'un parcours cross est en cours.

Des travaux ont commencé pour une remise en état de l'école des Dimerons : lumières, sols, portes, rideaux pour près de 35000 €, la réfection continuera en 2018.

Comme vous avez pu le constater, la fibre que nous venons de régler pour un montant de 117900 € pour la part communale et 353700 € pour la part communauté de commune est installée et sera commercialisée courant premier trimestre 2018 (le solde de plus d'un million d'euros étant réglé par le département). Cet investissement va permettre, entre autres, que nos élèves de l'école élémentaire puissent pleinement profiter des 15 ordinateurs et du tableau numérique que nous venons d'acquérir pour 13000 €.

D'autres travaux sont aussi en cours comme le parking de la place dauphine qui accueille deux places pour recharge véhicule électrique avec notre partenaire du SE60. Nous en avons profité pour niveler le parking et ainsi créer une bonne dizaine de places supplémentaires en attendant d'ici un à deux ans de le refaire complètement.

Pour l'ensemble de ces investissements, je me dois de remercier l'État, le département et la communauté de commune de l'aire cantilienne, qui nous subventionnent. Jamais assez à notre

goût mais suffisamment pour que notre commune avance.

Bien d'autres sujets seraient à traiter et j'ai de nombreuses fois l'occasion de les aborder avec les citoyens qui viennent à ma rencontre en mairie, mais j'espère pouvoir vous les dire de vive voix le dimanche 14 janvier à 15h autour d'une galette des rois pour les traditionnels vœux du maire. Vous étiez près de 250 en 2017, venez plus nombreux pour fêter la nouvelle année 2018.

Daniel DRAY

Maire de La Chapelle-en-Serval



Agenda

jeudi 30 novembre 2017

Marché gourmand place de la Glorie de 17h à 20h30

samedi 25 novembre 2017

Samedi 25 novembre à 12h, comme chaque année, nous aurons la grande joie d'accueillir nos aînés pour un bel après-midi. Un menu gastronomique vous attend, puis place à la danse sous les accords de l'orchestre!

Un petit clin d'œil transgénérationnel vous sera également offert par les enfants du centre aéré qui préparent d'ores et déjà de jolis petits présents pour leurs aïeux.

vendredi 1^{er} décembre 2017

Les illuminations de Noël auront lieu vendredi 1^{er} décembre! Les enfants munis de lampions quitteront le centre aéré sous la surveillance des animateurs et des parents pour se rendre dans le parc de jeux de la mairie à 18h30, pour illuminer notre ville des décorations de Noël!

Chocolat et vin chaud vous seront ensuite servis dans la salle des fêtes pour se réchauffer.

samedi 9 décembre 2017

Le père Noël a pour sa tournée 2017 de nombreuses nouveautés dans sa hotte pour nos petits et grands Capellois! Samedi 9 décembre 2017 est une journée à ne pas manquer. Les enfants scolarisés en maternelle et au CP seront accueillis de 10h à 12h à la salle des fêtes et assisteront à un spectacle vivant et chantant dans une salle transformée pour l'occasion en salle de concert. Le père Noël devrait, comme le veut la tradition, passer nous voir avant l'arrivée des parents et la distribution des cadeaux.

Les enfants scolarisés du CE1 au CM2 sont invités en discothèque de 14h à 17h! Rendez-vous à la salle des fêtes où DJ, jeux de lumière, bar et espace VIP vous attendent!

On innove? D'accord! Les collégiens capellois sont aussi invités pour une discothèque ado de 20h à 23h, toujours à la salle des fêtes. Attention! Pour cela, pensez à nous renvoyer le règlement signé ou vous manifester en mairie avant le 27 novembre pour recevoir votre invitation.

samedi 16 décembre 2017

Conférence du père Gilbert à la salle des fêtes (renseignements en mairie)

dimanche 14 janvier 2018

15h - vœux du maire et galette des rois à la salle des fêtes

samedi 3 février 2018

Théâtre à la salle des fêtes : une heure de tranquillité

sam. - dim. 10 et 11 mars 2018

9^e salon de l'artisanat et de la gastronomie au gymnase

dimanche 1^{er} avril 2018

Chasse au œufs dans le parc de la mairie

sam. - dim. 26 et 27 mai 2018

Fête communale

vendredi 1^{er} juin 2018

Spectacle des enfants des APE à la salle des fêtes

samedi 9 juin 2018

Spectacle I-music à la salle des fêtes

samedi 16 juin 2018

Spectacle Loisirs Capellois 2000 au gymnase

du 19 au 22 juin 2018

La Petite Vadrouille fait son théâtre tous les soirs

sam. - dim. 23 et 24 juin 2018

Festival rockabilly dans le parc de la mairie

samedi 30 juin 2018

Spectacle Happy Fitness

Conseils municipaux

Mardi 23 mai 2017

Le conseil municipal :

- attribue au CCAS (Centre Commun d'Action Sociale) une subvention de 4000€ pour l'année 2017
- attribue à l'association "Loisirs du Servois" une subvention exceptionnelle de 120€ pour la prise en charge des frais engendrés par la mise à disposition de collations auprès du service animation lors de la fête des associations 2017
- corrige la formule de calcul du quotient familial pour les prestations du service enfance. La nouvelle formule est $(\text{revenu imposable du foyer de l'année } n-1 / 12) + [\text{dernière prestation mensuelle CAF}] / [\text{nombre de parts du foyer}]$
- accepte la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire de la CCAC suite à la démission du maire de Lamorlaye (3 sièges pour notre commune)
- valide la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'ensemble intercommunal par la communauté de communes de l'Aire Cantilienne pour l'exercice 2017
- autorise le maire à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes pour l'entretien, la maintenance, la modernisation et les modifications du système de vidéoprotection intercommunal
- demande une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les travaux de sécurisation des établissements scolaires. La ville sollicite le plafond maximal de subvention, soit 80% du montant global de ces travaux (6342€)
- encaisse le chèque de la coopérative scolaire (1100€) de participation à la classe de découverte à Espains
- crée un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en vue de la suppression d'un poste à temps partiel de 22h d'adjoint technique territorial
- crée un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet à compter du 25 juin 2017
- convient avec le centre de gestion de l'Oise de la mise à disposition de personnels au service de missions temporaires, en fonction des nécessités de services
- octroie à l'association "Le printemps du verseau" une subvention de 120€
- vote l'implantation d'un "city stade" dans le bois Saint-Jean, financé à 75% par le département (coût restant pour la commune : 26k€)
- approuve le recrutement de quatre agents vacataires pour surveiller et encadrer les études surveillées, rémunérés 11,50€ brut/heure.
- fixe les tarifs et conditions du service d'études surveillées à partir de la rentrée 2017
- débat longuement au sujet des rythmes scolaires et convient d'organiser après la rentrée, des réunions de concertation
- supprime un emploi d'adjoint technique territorial à temps partiel (22h/semaine) à partir du 25 juin 2017
- convient d'organiser une classe de découverte sur le thème du patrimoine pour les classes de CM1 et CM2 (environ 50 enfants) sur la période d'avril/mai 2018
- fixe les conditions d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents communaux
- octroie une somme de 200€ en bons cadeaux pour le départ en retraite d'un agent communal

vendredi 30 juin 2017

Le conseil municipal :

- est informé du changement des statuts de la communauté de communes de l'aire cantilienne, de ses compétences obligatoires et des nouvelles compétences qu'elle prendra en charge à partir du 1^{er} janvier 2018

La version intégrale de ces comptes-rendus est disponible en mairie.

Informations diverses

C'est la vie...

— Naissances

29/03/2017 : ROBICHON Théo
 20/04/2017 : CHERROUAK Anaïs
 09/06/2017 : DUQUESNE Tiago
 17/06/2017 : DEFOSSEZ Abriel
 26/06/2017 : OUENZERFI Ismaël
 et Marwa
 14/07/2017 : GUILHEM Nolan
 27/09/2017 : SOYEUX Taylor
 18/10/2017 : REMILLAC Elyn

— Mariages

28/04/2017 : BEKHTI Ismaïn et
 MENECEUR Mouna
 29/04/2017 : TINDON Olivier et
 BRENY Sylvie
 29/04/2017 : MEDUCIN Nicolas
 et SINET Hélène
 17/05/2017 : BODELOT Pascal et
 TIZIT Nadia
 03/06/2017 : DRAY Daniel et
 LEMAIRE COLÉ Nathalie
 15/07/2017 : BOUAZIZ Miloude
 et ABBOU Sabrina
 29/07/2017 : SOUDANT
 Christophe et BACQ Vanessa
 29/07/2017 : DUBOS Anthony et
 TISON Aurélie
 02/09/2017 : GARNON
 Christophe et BORNE Nathalie
 09/09/2017 : PINCHON Valentin
 et ALBOUSSIÈRE Alexia
 09/09/2017 : BOURGEOIS
 Yannick et BAUDRY Aurélie
 14/10/2017 : BILLIÈRE Frédéric et
 DAO Maï

Maire et adjoints



Maire

Daniel Dray (daniel.dray@lces.fr)



Maire adjoint aux finances et aux aînés

Bernard Billière (bernard.billiere@lces.fr)



Maire adjointe à l'aménagement du territoire

Marie-Claire Gibergues (marie-claire.gibergues@lces.fr)



Maire adjoint à la communication, aux nouvelles technologies et au développement durable

Grégoire Dubourg (gregoire.dubourg@lces.fr)



Maire adjointe à l'éducation, à la jeunesse et aux sports

Marion Le Maux (marion.le-maux@lces.fr)



Maire adjoint à l'entretien et au cadre de vie

Olivier Pomponne (olivier.pomponne@lces.fr)



Maire adjointe à la vie sociale et au commerce

Céline Lapôtre (celine.lapotre@lces.fr)

— Décès

29/04/2017 : GOISEAU Christian
 03/07/2017 : EGGERMANN
 Christel
 06/09/2017 : CHAMPSIAUX
 Jacques
 29/09/2017 : ZEN Alain
 08/10/2017 : LE BOEUF Patrick

Horaires des cérémonies religieuses

Prochaines messes à l'église de la
 Sainte-Trinité :

- 2 décembre à 18h
- 24 décembre à 17h30

Permanence juridique

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le barreau de Senlis le deuxième vendredi de chaque mois de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Il est conseillé de prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie, par téléphone au **03 44 54 60 29** ou par email à **mairie@lces.fr**.

Initiative Oise Sud



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ? Initiative Oise Sud vous aide à réussir. En activité depuis 1999, Initiative Oise Sud est une association de loi 1901, adhérente au Réseau Initiative France, et qui a pour mission d'accompagner techniquement et financièrement les chefs d'entreprise s'installant dans le sud de l'Oise.

— Besoin d'une aide financière ?

Vous avez la possibilité de bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0%.

Ce prêt peut être d'un montant maximum de 8 000€ pour une création ou un développement d'entreprise (dans la limite des

trois premières années d'activité) et jusqu'à 15 000€ pour une reprise d'entreprise. Il n'y a pas de frais ou de prise de garantie. La durée de remboursement est de 24 à 48 mois. Ce prêt doit venir en complément d'un financement bancaire professionnel.

Depuis son existence, Initiative Oise Sud a ainsi soutenu financièrement 700 chefs d'entreprise pour plus de 5 millions d'euros !

— Besoin d'un accompagnement ?

Initiative Oise Sud vous accompagne gratuitement dans vos premières démarches et s'appuie sur un réseau de professionnels bénévoles afin d'apporter les réponses à vos différents besoins ou interrogations (formations, financements, conseils juridiques et réglementaires...)

Initiative Oise Sud
03 44 24 05 63
nogentsuroise@initiative-oise.fr

Ostéopathe

— Une ostéopathe s'installe à La Chapelle-en-Serval

C'est au Centre d'Affaire "Le Clos du Chêne au Loup" que l'ostéopathe D.O. Anouk Jourdan a ouvert son cabinet.

Diplômée de l'École d'Ostéopathie de Paris, son cursus l'a formée à la prise en charge de tous : adultes, seniors, femmes



enceintes, personnes handicapées ainsi qu'enfants et nourrissons.

Rassurante et à l'écoute, Anouk Jourdan soulage et traite de nombreux motifs de consultation : douleurs articulaires, musculaires, blocages, troubles digestifs, sciatiques, vertiges, sinusites, migraines...

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous avec Anouk Jourdan au **06 43 33 66 41** ou sur Doctolib ([doctolib.fr/osteopathe/la-chapelle-en-serval/anouk-jourdan](https://www.doctolib.fr/osteopathe/la-chapelle-en-serval/anouk-jourdan)). Consultation au cabinet et à domicile.

13 rue du Pic Cendré
à La Chapelle-en-Serval

Déjections canines

Les incivilités constituent un des principaux irritants majeurs dans notre commune. Le non-respect des règles élémentaires de vie en

société contribue à polluer notre espace de vie, coûte cher à notre commune et aux contribuables.

La liste des infractions sanctionnables est longue et mentionne, entre autres, les déjections canines. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

À savoir que ces agissements peuvent, selon l'article R633-6 du code pénal, être assortis d'une contravention de 3^e classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

Décharge sauvage

La photo en quatrième de couverture (dos du magazine) a été prise en forêt par l'un de nos concitoyens. Coin zen ou dépôt de déchet, nous l'ignorons. Toujours est-il que la décharge sauvage de déchets, en forêt ou sur la voie publique, est passible d'une amende de 68 €, majorée à 180 € en cas de non-paiement dans les 45 jours, puis 450 € en cas de non-paiement. Si le déchet a été transporté avec un véhicule, elle peut même atteindre 1500 € et entraîner la saisie du véhicule (source: goo.gl/89xYbL).



Marche des lumières de Noël

La mairie organise vendredi 1^{er} décembre une marche aux lampions des écoles vers la mairie, pour le traditionnel allumage des illuminations de fin d'année.

Tous les enfants de la commune sont invités. Si votre enfant reste aux activités périscolaires le vendredi, il partira accompagné de ses animateurs à 17h30 de l'école du Bois de Chênes pour rejoindre les enfants de l'école des Dimerons. Dans le cas contraire, rendez-vous devant l'école des Dimerons à 17h45 pour nous accompagner avec votre enfant. Le groupe partira à 17h45 pour une arrivée dans le parc vers 18h15.

L'allumage des illuminations du parc aura lieu à 18h30, suivie d'un chocolat chaud pour les enfants et d'un verre de saison pour les parents.

Bien entendu, tous les parents peuvent participer à cette marche aux lampions (leur aide nous sera très utile), dans le cas où vous ne seriez pas disponible, les animateurs vous attendront dans le parc de la mairie pour récupérer votre enfant et ses affaires au plus tard à 19h.

Annuaire des associations

Retrouvez l'annuaire des associations 2017 en mairie ou en PDF sur goo.gl/EqkoFr



En images



Nouveaux jeux destinées aux enfants à partir de 18 mois dans le parc de jeux Guy Colé.



Sécurité, ambiance, visiteurs, tout les ingrédients étaient là pour la brocante du 17 septembre. Des brocanteurs installés sur plus de 600m boulevard de la Riolette ont pu accueillir près de 2500 chineurs et pas une goutte de pluie n'a gâché cette journée.

Travaux en cours de réalisation pour changer les canalisations trop anciennes allée des Mûres et allée des Faînes réalisés par notre syndicat en charge des eaux potables (SIECCAO).

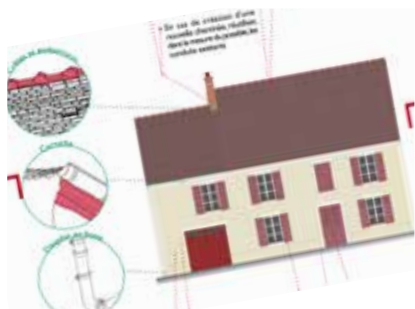
Panneaux d'information locale aux couleurs du PNR pour signaler notre nouveau centre d'affaires. Une étude sera réalisée avec le concours financier du PNR pour installer d'autres panneaux d'information dans la commune.



Organisée par le nouveau Comité des Fêtes et l'association ASOC (football), la soirée d'Halloween a motivé près de 160 participants, venus déguisés à la salle des fêtes. Cette réussite en appelle d'autres. Rendez-vous plus nombreux le 31 octobre 2018.

Urbanisme

Cahier de recommandations architecturales



Notre commune a souhaité disposer d'un cahier de recommandations architecturales pour sensibiliser les habitants à l'architecture de son territoire. Celui-ci a été réalisé avec le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, et le CAUE de l'Oise (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise).

Ce document est une description du patrimoine de l'habitat de La Chapelle-en-Serval accompagnée de recommandations pour l'entretien de ce bâti.

Il est composé de fiches présentant des typologies d'habitat :

maisons rurales, maisons de bourg, maisons fin XIXe début XXe, grandes demeures, collectifs et maisons de constructeurs. Celles-ci sont formées de textes descriptifs et de conseils illustrés par des photos et des croquis légendés.

La 2^e partie du cahier propose des fiches thématiques construites de la même façon que les fiches des typologies :

matériaux, détails constructifs, fenêtres, portes et volets, clôtures, couleurs (fournissant un nuancier pour les façades, les volets et portes, les portails, ferronneries et menuiseries), architecture contemporaine, approche environnementale, entretien.

Deux fiches consacrées aux jardins du centre-bourg et d'extension urbaine complètent ce cahier. Elles évoquent l'aménagement des abords des constructions en front de rue ou en milieu de parcelle.



Ce cahier a été validé par l'architecte des Bâtiments de France. C'est un outil de référence identitaire du patrimoine du territoire et de conseils dans le cadre de réalisation de travaux.

Les recommandations de ce document ne sont pas des contraintes, mais des informations, et les suivre peut faciliter les démarches d'urbanisme.

Pour mémoire, les travaux de modification de façade sont obligatoirement soumis à déclaration



préalable (changement de menuiserie, ajout de volets, modification de teinte, travaux de clôture...) Il est nécessaire de se renseigner en mairie avant d'entreprendre des travaux.

Votre cahier de recommandations architecturales est disponible en mairie en version papier. Il vous sera remis sur demande. Mais il est aussi consultable et téléchargeable à l'adresse goo.gl/n5d1Sc. Architecte, urbaniste et paysagiste du CAUE sont au service du particulier pour tout



conseil gratuit en amont de la maîtrise d'œuvre.

Règles d'urbanisme

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur leurs obligations en matière de demande d'urbanisme, lorsqu'ils réalisent des travaux. Nous avons ici souhaité faire un petit rappel des autorisations à demander en mairie.

— Permis de construire

Vous devrez le déposer en mairie pour tous les travaux de grande importance :

- Travaux créant une surface isolée (c'est-à-dire ne jouxtant pas une autre construction) supérieure ou égale à 20 m².
- Travaux sur une construction existante créant une surface supérieure à 40 m².
- Travaux sur une construction existante créant une surface comprise entre 20 et 40 m² de surface et ayant pour effet de porter la surface de la construction au-delà de 150 m².
- Travaux visant à modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).
- Travaux de couverture de piscine dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure ou égale à 1,8 m.

Le recours à un architecte est obligatoire si la surface du bâtiment à construire dépasse 150 m².

— La déclaration préalable

Vous devrez la déposer en mairie pour la réalisation d'aménagement de faible importance :

- Travaux créant une surface isolée comprise entre 5 et 20 m².
- Travaux sur une construction existante créant une surface comprise entre 20 et 40 m².
- Changement de destination d'un local, comme la transformation d'un local commercial en local d'habitation (sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment).
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment comme le remplacement d'une porte, d'une fenêtre ou d'un velux, le percement d'une nouvelle fenêtre, le choix d'une nouvelle couleur de peinture de façade.
- Modification ou création de portails et clôtures.
- Construction d'une piscine enterrée d'une surface inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture a une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 1,8 m. Certaines constructions sont dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin isolés de moins de 5 m².

Dans le mois qui suit votre dépôt de demande, l'administration vous informe du délai d'instruction.

Sécurité

Comment éviter un cambriolage

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France. Les objets les plus dérobés sont peu volumineux et facilement revendables (bijoux, objets numériques et informatiques...) et argent liquide.

Quelques précautions permettent d'éviter ou de retarder le passage à l'acte du cambrioleur et ainsi de le faire abandonner.

Conseils pratiques

- équipez les portes et fenêtres de votre résidence de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme...)
- Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de mouvement
- verrouillez systématiquement les portes à double tour
- n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés (au cas où vous le perdriez)
- si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement
- laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher sous un paillason, derrière un pot de fleurs ou dans votre boîte aux lettres
- placez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr (évitez les lieux les plus accessibles ou

la salle de bain, les piles de linges...)

- Ne laissez pas votre sac à main et vos clés dans l'entrée de votre domicile ou dans votre véhicule
- évitez de laisser accessible tout objet facilitant l'ouverture ou l'escalade (outillage, échelle...)
- Faites un inventaire précis de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos...). Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site: objets-voles.fr.

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- ne touchez à rien
- appelez le 17
- faites un inventaire précis des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos...). Ces renseignements s'avère-

ront précieux pour identifier les objets découverts et les récupérer ultérieurement

- faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier)
- déposez plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule ou individus vous paraissant suspects (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Si vous constatez la présence de signes inscrits à l'extérieur de votre propriété et pouvant être des marques de repérage, faites des photos avant de les effacer et signaler les faits aux forces de sécurité.



Jumelage



Visite de nos amis allemands

Du 30 septembre au 3 octobre 2017, une délégation allemande de la ville de Schwarzach (Bavière) a fait étape dans le sud de l'Oise dans le cadre du jumelage entre nos deux communes. Ce jumelage découle de partenariats scolaires entre les deux collèges et a été institutionnalisé par la signature d'un traité l'année dernière.

Marion Le Maux, présidente du comité de jumelage, Daniel Dray, maire de La Chapelle-en-Serval, Bernard Billière, son premier adjoint, et quelques élus les ont reçus dans le cadre d'une cérémonie.

Ces citoyens âgés de 20 à 80 ans ont pu visiter Senlis, Chantilly, Paris et admirer les richesses architecturales de notre région. Tous repartent avec d'excellents souvenirs et envisagent, dès à présent, la

venue de Capellois pour une visite de courtoisie l'année prochaine.

Pour ce faire, le comité de jumelage fait appel à toutes les personnes voulant le rejoindre afin de poursuivre la coopération et organiser notre venue au début du printemps prochain. Contact: comite-jumelage@la-chapelle-en-serval.fr. Le comité de jumelage organisera en 2018 une visite chez nos amis allemands de Schwarzach.

Jeunesse



Anciens collégiens, nouveaux lycéens

Jeudi 12 octobre 2017, l'équipe municipale a accueilli les jeunes diplômés du brevet du Collège du Servois, ainsi que les enseignants et Monsieur Collin, proviseur. Ce diplôme est l'aboutissement de leurs 4 années de collège, souvent synonyme du passage de l'enfance à l'adolescence, de la découverte de nouvelles matières, de nouveaux amis, de nouveaux centres d'intérêt qui pourraient les aider dans leur orientation professionnelle. Bref, de belles années...

Ils ont été nombreux à l'obtenir : sur 115 inscrits, 108 l'ont obtenu. 77,39% des élèves reçus ont obtenu une mention (26 mentions "très bien", 31 mentions "bien", et 32 mentions "assez bien"). Ces jeunes ont pu bénéficier d'une formidable équipe d'enseignants, toujours à leur écoute et riche en projets pour agrémenter leur parcours scolaire. Ils ont été décisifs dans leur réussite. Chaque lauréat a pu recevoir son diplôme des mains de son ancien professeur principal. Ce fut également l'occasion pour tous de revoir Monsieur Bataille, ancien principal du collège, encore en exercice lors de l'entrée en 6^e des lauréats. Cette cérémonie fut un véritable

succès et un bon moment de convivialité.

Le maire Daniel Dray félicite tout particulièrement le proviseur Hervé Collin et les enseignants qui par leur travail placent le Collège du Servois au 4^e rang des collèges de l'Oise dans le classement comparatif entre la réussite au brevet et le passage en seconde générale et technologique.

Une réception Erasmus réussie

Dans le cadre de notre partenariat Erasmus+, le Collège du Servois a reçu, du 11 au 17 septembre 2017, une délégation d'élèves et de professeurs venant d'Irlande et d'Allemagne. C'est avec grand plaisir qu'ils ont pu poursuivre le travail entrepris lors des deux premiers voyages scolaires sur les institutions monastiques.

Différentes visites étaient programmées : une visite guidée de Senlis et de Chantilly en anglais, une découverte des abbayes de Chaalis et de Royaumont sans oublier les traditionnelles activités sportives au collège et à l'acrobbranche.



Une journée a même été organisée en famille et nos élèves français ont pu faire découvrir leur quotidien ainsi que des lieux ouverts au public dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine. Nous remercions très vivement les familles qui ont permis aux élèves de repartir avec d'excellents souvenirs de la France.

Comme chaque année et pour chaque partenariat, les délégations ont été reçues par Daniel Dray, maire de La Chapelle-en-Serval, ainsi que de nombreux membres du Conseil Municipal. Dans un discours très européen, les valeurs et l'ambition du programme Erasmus ont été rappelées.

Longue vie à nos partenariats européens au Collège du Servois.

Le Collège du Servois primé

Le second partenariat Erasmus+ se poursuit pour la deuxième année consécutive au Collège du Servois, impliquant cette année des élèves de 4^e. Les thèmes de l'agriculture biologique, de bonnes pratiques sportives et le développement durable sont traités par des élèves français, italiens, slovaques, polonais, lituaniens et anglais. Après une première visite de ces délégations au mois d'avril 2017, nos élèves vont découvrir l'Italie et la Pologne lors de cette année scolaire.

Conseil Municipal Jeunes



Ce projet, entièrement financé par l'Union européenne, ne coûtera rien aux familles et permettra aux élèves de s'immerger dans une autre langue et culture.

Le Collège a également vu, pour la précédente année scolaire, son appariement et ses projets avec Waverley School de Birmingham primés par deux prix nationaux Hippocrène de l'Éducation (catégories Collège et Public) et évoqué à travers un récent article dans le Parisien.

Cette année, les élèves de 3ème4 vont pouvoir poursuivre le travail entrepris par leurs pairs dans le cadre d'un voyage scolaire au Royaume-Uni au mois de mai. Nous espérons vivement poursuivre notre coopération bilatérale avec ce collège et ce pays par le biais de nouveaux projets culturels.

*Guillaume GAST, enseignant
d'histoire-géographie au
Collège du Servois*

Collecte de vêtements *Père Noël vert*

La collecte de vêtements organisée par le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) au profit de la Croix-Rouge a eu un immense succès. Les bénévoles de l'antenne de Senlis ont été très chaleureusement surpris par la quantité de vêtements apportée. Leur camionnette ainsi que le véhicule communal étaient remplis au maximum. C'est l'équivalent de 150 sacs de grande contenance qui a été ramassé.

Les enfants du Collège du Servois et des écoles ont participé avec beaucoup de plaisir et d'énergie à cette opération. Une permanence devant Intermarché a également été organisée le dimanche matin.

Les vêtements entreposés à Orry-la-Ville seront confiés au dépôt de Creil afin de répartir les dons.

Un grand bravo et un grand merci à tous pour votre participation.

Les élus du Conseil Municipal jeunes organiseront encore la collecte des jeux et jouets (en bon état de fonctionnement) durant les premiers jours de décembre 2017.

Nouveauté : les articles de puériculture seront également les bienvenus.

Le tout sera confié à la Croix-Rouge, pour faire le bonheur des familles dans le besoin.

Les points de collecte seront toujours les écoles, le Collège du Servois et les mairies.





Aire Cantilienne

Collecte des déchets valorisables

— Emballages et papiers/cartons : osez le vrac !

Les déchets recyclables doivent être déposés dans le bac jaune sans sac. La présence de sacs est un motif de refus de collecte et une source de dépenses supplémentaires en centre de tri des déchets.

Pourquoi ? D'abord parce que la présence de sacs noirs ne permet pas aux agents de collecte de s'assurer de la qualité des déchets à l'intérieur. Ensuite, parce que le sac est difficilement déchirable sur la chaîne de tri. Les déchets recyclables contenus à l'intérieur ne sont donc pas accessibles et la séparation des matières devient impossible.

Alors que votre geste de tri devait permettre de valoriser la matière recyclable, il devient générateur de dépenses supplémentaires puisque le sac et ses déchets partent au centre de valorisation énergétique et coûtent 93€ par tonne... et nous générons 2900 tonnes de ce type de déchets par an !

— Déchets verts : utilisez un contenant adapté !

Les déchets verts ne doivent pas être présentés à la collecte dans les bacs gris pucés destinés aux ordures ménagères ultimes (non valorisables).

Nous privilégions la présentation de ce type de déchets en bacs à roulettes NF jusqu'à une contenance de 360 litres qui peuvent s'accrocher derrière le camion et être vidés sans manipulation porteuse de la part des agents. Les sacs biodégradables sont encore acceptés momentanément avec un remplissage raisonnable. En effet, la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) recommande une attention particulière aux conditions de travail des agents de collecte : le poids des conteneurs à soulever entraîne de nombreux troubles musculo-squelettiques, de possibles arrêts de travail, mais surtout handicape durablement ces agents.



Pour les branchages, inutile de les mettre dans des poubelles, ils doivent être fagotés et déposés à même le sol sur le trottoir devant votre habitation. Ces déchets seront alors orientés vers des plateformes de compostage comme lors de leur dépôt en déchetterie.

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas : il est donc recom-

mandé de traiter ce type de matières à la source, chez soi, par le mulching des tontes, le broyage en vue de faire du paillage ou du compost. C'est un geste écologique et économique ! En cas de doute, contactez l'ambassadeur du tri à ambassadeurdutri@ccac.fr ou au **0344624663**.

Déchets verts

Comme chaque année, la collecte des déchets verts s'interrompt pendant l'hiver.

Conformément au calendrier de collecte, la dernière collecte des déchets verts pour 2017 à La Chapelle-en-Serval aura lieu le 17 novembre. Elle reprendra mi-mars 2018. Pendant cette période d'interruption, il est évidemment possible de déposer les déchets verts en déchetterie.

Par ailleurs, deux collectes spéciales pour les sapins sont prévues les 12 et 26 janvier prochains.

La CCAC encourage également à la pratique du compostage, simple et entièrement naturelle, et reprendra au début du printemps ses ateliers de formation et de sensibilisation. N'hésitez pas à manifester votre intérêt auprès des services de l'Aire Cantilienne.

Plus d'informations sur la collecte des déchets sur ccac.fr, rubrique "Collecte des déchets".

Associations

Association Loisirs et Culture - Biblio Capelloise



Dans le cadre des animations dédiées aux bibliothèques de l'Aire Cantillienne, dont le mot majeur pour l'année 2017 est "action", la Biblio Capelloise a choisi "mouvement". Samedi 30 septembre, l'association Loisirs Capellois a participé activement au « mouvement » dans le local de la Roseraie, au milieu de nombreuses familles. La représentation a débuté avec les petits, qui dansaient autour d'un adorable chanteur interprétant un poème de Jacques Prévert : "En sortant de l'école". Ensuite, le groupe d'adolescents a dansé sur des airs de salsa, rejoint par de très nombreux adultes pour une initiation. Enfin, le groupe des adultes a fait avec brio une belle démonstration de modern jazz, entraînant toute la salle ! Merci au dynamisme du professeur Valérie et bienvenue aux lecteurs à la bibliothèque, les mercredis après-midi de 15h à 18h30 et les vendredis soirs de 17h à 19h. À bientôt.

La Petite Vadrouille



Cette année, nous lançons une nouveauté : les cours d'improvisation « à la carte » pour les adhérents et non adhérents. Le premier jeudi de chaque mois, vous pouvez vous inscrire pour faire un cours d'improvisation avec Céline Devalan (cours réservés aux élèves lycéens et adultes – inscription 15 jours avant le début de chaque cours).

Chaque jeudi, une thématique différente est abordée, vous pouvez vous inscrire sur une session ou plusieurs, selon vos envies, et dans la limite des places disponibles (10 à 12 participants maximum).

Chaque cours se déroule de 20h à 22h, à La Chapelle-en-Serval (salle de la Roseraie) au tarif de 15 € le cours.

Programme :

- jeudi 5 octobre 2017 : Les grandes règles de l'improvisation (complet)
- jeudi 9 novembre 2017 : Improvisation sans paroles
- jeudi 7 décembre 2017 : Le burlesque

- jeudi 11 janvier 2018 : La construction du personnage
- jeudi 8 février 2017 : Actors Studio (étape 1)
- jeudi 15 mars 2018 : Actors Studio (étape 2)
- jeudi 12 avril 2018 : À la manière de...
- jeudi 3 mai 2018 : Intervenant extérieur (séance surprise !)

Retour sur le forum des associations

Le forum des associations 2017 fut un succès ! Depuis trois ans, associations orrygeoises et capelloises s'associent pour que chaque famille puisse sous un même lieu découvrir et trouver toutes les informations souhaitées. Le forum, qui s'est tenu cette année au sein du gymnase de notre commune, se tiendra à Orry-la-Ville en septembre prochain.

Un grand merci à notre équipe technique, à toutes les associations et aux intervenants qui ont permis le bon déroulement de cette journée.

Sports

Cyclorrygeois



Du 27 mai au 1^{er} juin, le Cyclorrygeois, club cyclotouriste dont le siège est à Orry-la-Ville et qui compte de nombreux Capellois parmi ses adhérents, a organisé un séjour qui justifie pleinement l'appellation cyclotourisme. Cette année, la destination fut l'Alsace et plus précisément Obernai.



Ce site, à la limite de la plaine d'Alsace et des Vosges, présentait l'avantage de pouvoir pédaler sur des parcours relativement plat côté alsacien et quasi montagneux côté vosgien. Cela a permis à tout le monde de trouver son bonheur. Le soleil étant au rendez-vous. Nous étions neuf cyclistes, dont quatre féminines, à sillonner les routes alsaciennes et à déguster quelques spécialités, baeckeoffe, choucroute, flâmmenküechle, riesling... Le séjour s'est passé

dans un très bon esprit, convivialité et bonne humeur. Vélo le matin et tourisme ou farniente l'après-midi.



Au fil des jours, nous avons roulé et visité les sites du Haut-Koenigsbourg avec son château fort, le rocher de Dabo en Moselle, le mont Sainte-Odile, haut lieu spirituel de l'Alsace, le Struthof, lieu chargé d'histoire, seul camp de concentration sur le territoire français. Nous nous sommes également rendus à Strasbourg, entièrement sur piste cyclable. On peut noter que l'Alsace est de ce point de vue très bien dotée, avec des pistes nombreuses et de qualité. Nous avons terminé par une sortie plus longue, de 160 km, partiellement sur la route du vin, passant par Riquewihr, Colmar, Neuf-Brisach et retour par la plaine. Au total, nous avons effectué 600 km et revenons très satisfaits de ce séjour.



Un champion de tir à la Chapelle-en-Serval



Nous avons la chance d'avoir un champion de France de tir : Éric Jauneau a été proclamé champion de France 25/50 mètres cet été, dans l'épreuve "Carabine 60 balles couché". Âgé de 56 ans, il a pratiqué cette discipline dans son enfance et a intégré le club "L'Avenir" de Survilliers en 2010. Les tireurs sont intarissables sur les bienfaits que leur procure ce sport : il améliore la concentration en apprenant à vider son esprit, canalise l'énergie, permet de vaincre le stress et le trac. Le conseil municipal félicite très chaleureusement Éric pour cette belle réussite.



Paroles de commerçants

Entretien avec Régis Niro, gérant d'Autovision, situé Chemin des Dîmerons dans la zone d'activité SEMB.

Les nouvelles en Serval : Pouvez-vous nous présenter votre enseigne en quelques mots ?

Régis Niro : Autovision est un centre de contrôle technique automobile jusqu'à 3,5T ouvert depuis avril 2017.

LNES : Pourquoi vous être installés dans notre commune ?

RN : Mon associé et moi-même sommes originaires de la Chapelle. Je suis arrivé avec mes parents en 1998 et je connais de nombreux concitoyens. Nous savions que la concurrence n'était pas très présente dans le secteur et une opportunité s'est présentée, que nous avons saisie, dans l'espoir de nous constituer rapidement une clientèle.

LNES : Vous avez néanmoins un concurrent à Fosses.

RN : En effet, mais le marché de centre de contrôle automobile n'est pas saturé.

LNES : Votre enseigne est-elle une franchise ? Travaillez-vous dans ce secteur auparavant ?

RN : Oui, nous sommes franchisés. J'ai une formation en mécanique automobile. J'avais précédemment un garage automobile sur un autre secteur géographique. Il faut de solides bases et un peu d'ex-

périence pour reprendre ce type de franchise.

LNES : Pourquoi avoir choisi cette franchise en particulier ?

RN : Pour plusieurs raisons. D'abord, c'est le premier réseau en France, c'est donc un plus en terme d'image de marque et de notoriété. Ensuite, le maillage géographique par rapport aux autres centres de l'enseigne était tout à fait pertinent. Enfin, le groupe nous a soutenus et accompagnés dans les démarches d'ouverture.

LNES : Comment vous êtes-vous fait connaître par la clientèle ?

RN : Nous avons distribué des prospectus et la marque Autovision a mis à notre disposition un site internet avec prise de rendez-vous en ligne. Nous avons également disposé un panneau à l'entrée de la zone d'activité et nous travaillons avec les garages des environs, qui nous recommandent à leurs clients. Après un démarrage timide avec 2 ou 3 véhicules par jour, nous en sommes désor-

mais à 10 à 12 par jour, le bilan est donc assez positif.

LNES : Qu'avez-vous de plus que les autres ?

RN : Nous avons la proximité géographique avec les Capellois. Nous sommes aussi courtois et agréables que possible. Nos tarifs sont très abordables ; d'ailleurs nous offrons la contre-visite quand elle est nécessaire. Notre objectif est la satisfaction du client. Quand le délai est dépassé, nous bousculons notre emploi du temps pour trouver une solution.

LNES : Quel est votre ressenti de la commune ?

RN : Le développement récent des commerces a redonné vie à cette petite ville qui s'embellit petit à petit. Un petit plus serait d'améliorer la signalétique dans la commune pour mettre en valeur les commerces qui s'implantent, tout en limitant la pollution visuelle.

LNES : Merci pour vos réponses et longue vie à votre entreprise.





Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédaction Conseillers municipaux et associations
Mise en page Grégoire Dubourg
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Twitter [ChapelleServal](https://twitter.com/ChapelleServal)

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.